

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18462 - 72ÈME ANNÉE

## Maurice Gironcel hier au tribunal

## Daniel Alamélou refuse toujours de reconnaître le verdict du suffrage universel



Maurice Gironcel sort du tribunal aux côtés de Me Boniface et de plusieurs camarades.

« Jusqu'où certains types sont prêts à aller pour éliminer un adversaire », cette phrase de Me Boniface résume bien la situation. Incapable de gagner une élection contre Maurice Gironcel à Sainte-Suzanne, Daniel Alamélou tente d'utiliser la justice pour espérer un jour devenir maire. Il a porté plainte à la suite d'un piège tendu par une de ses partisans à Maurice Gironcel. L'affaire devait être classée faute d'élément, mais soudainement, un procureur a décidé de poursuivre. Hier à l'audience, ce dernier a requis 6 mois de prison ferme, 10.000 euros d'amende et 5 ans d'inéligibilité. Le verdict sera rendu le 30 août.

**H**ier, Daniel Alamélou avait donné rendez-vous à Maurice Gironcel au tribunal. L'audience a duré toute la journée. L'opposant au maire de Sainte-Suzanne est en effet incapable de digérer ses défaites successives aux élections contre le co-secrétaire général du PCR. Comme il ne peut pas changer le peuple, il tente donc d'éliminer son adversaire en tentant d'utiliser la justice pour satisfaire son ambition déçue. Il s'est même tellement persuadé qu'il doit être maire de Sainte-Suzanne qu'il veut que sa défaite électorale aux dernières municipales de 2014 soit reconnue comme un préjudice. Il a en effet fait demander par son avocat un euro de dommages et intérêts parce qu'il n'a pas été élu maire. C'est cette bien curieuse conception de la démocratie qui est à l'origine de l'audience d'hier au tribunal correctionnel.

Qualifiée par Me Boniface, avocat de Maurice Gironcel, de procès de la e-politique, nouvelle politique, cette audience a montré « jusqu'où certains types sont prêts à aller pour éliminer un adversaire ».

Débouté par le tribunal administratif et par le Conseil d'État, juge de l'élection, Daniel Alamélou a insisté en utilisant cette fois la justice pénale. Les enquêteurs ont rapidement constaté que ce qui était reproché à Maurice Gironcel relevait d'un piège grossier. Faute d'éléments probants, l'affaire devait être classée. Mais au bout de plusieurs mois de silence et sans que de nouveaux éléments le justifient, les poursuites ont été relancées par le Parquet. Cela a entraîné l'audience d'hier au tribunal correctionnel qui a examiné les faits.

### **Daniel Alamélou avait-il déjà anticipé sa défaite ?**

Au cours de l'audience, la défense de Maurice Gironcel s'est donc attachée à démontrer les éléments utilisés pour gonfler un dossier vide de preuve. Manifestement, a rappelé Me Boniface dans sa plaidoirie, cette affaire montée de toutes pièces pour tenter de faire tomber l'adversaire de Daniel Alamélou était préméditée depuis longtemps. Car il est très difficile de croire que Daniel Alamélou pensait être sûr à 100 % remporter les élections à la

régulière. D'où l'idée de porter l'affaire sur le terrain judiciaire en cas de défaite.

En effet, l'affaire Lolita Sautron, une partisane de Daniel Alamélou, se résume à la tentative de cette dernière de pousser à bout Maurice Gironcel en espérant qu'il déclare vouloir acheter sa voix, elle avait prévu de recueillir cette « preuve » en enregistrant la conversation à l'insu de Maurice Gironcel. Par l'intermédiaire de son père, elle a donc cherché à joindre le maire pendant la campagne électorale des municipales de 2014. Elle a fini par obtenir un rendez-vous le soir de la veille du second tour au Bocage, dans le quartier où Maurice Gironcel terminait sa campagne. L'entretien n'avait qu'un but pour elle : « j'ai demandé avec insistance pour voir jusqu'où il était prêt à aller. Je l'ai poussé à bout ». La retranscription indique qu'elle se disait accablée par ses créanciers : frais de poursuite d'étude, difficulté à payer la cantine, retard dans le règlement de ses impôts...

**« J'ai demandé avec insistance pour voir jusqu'où il était prêt à aller »**

Sous couvert de difficultés financières, elle avait affirmé au maire que ses enfants n'avaient plus de yaourts dans le frigo, et qu'elle avait besoin d'argent tout de suite pour les nourrir. Maurice Gironcel a alors fait parler son cœur. Face à l'urgence, il lui a donné une somme d'argent pour la dépanner, tout en lui indiquant d'aller de sa part voir les services sociaux de la commune pour rechercher une solution à ses problèmes d'argent et de logement. Lolita Sautron n'a pas pu obtenir que Maurice Gironcel l'appelle à voter et faire voter pour lui. Cela ne l'a pas empêché de courir aussitôt voir Daniel Alamélou pour lui remettre l'argent et l'enregistrement. Ce dernier s'est ensuite précipité à la gendarmerie. Elle a aussi prétendu avoir reçu deux bons d'essence. L'enquête a permis de démontrer que ces bons proviennent d'une station-service qui partage un point commun avec Daniel Alamélou : c'est de là qu'ont été achetés les bons d'essence du candidat battu, d'après son compte de campagne. Les gendarmes ont rapidement pu constater que Maurice Gironcel

était tombé dans un piège, comme le soulignent les questions qu'ils ont posées à Lolita Sautron lors de son audition, et les propos qu'ils ont tenus au maire de Sainte-Suzanne pendant l'enquête.

Les difficultés financières utilisées pour essayer de corrompre Maurice Gironcel existaient-elles ? En effet, quatre mois après les élections, Lolita Sautron est partie en voyage en France pendant trois semaines au mois de juillet. Elle s'était payé un billet d'avion à près de 2.000 euros pour ses vacances alors qu'elle touche 1.440 euros de revenu par mois, allocations comprises. Qui peut penser qu'une mère de famille préfère économiser pour prendre du bon temps à 10.000 kilomètres de chez elle plutôt que de nourrir ses enfants ?

L'accusation a voulu faire croire que Lolita Sautron était un élément décisif dans le scrutin des dernières municipales. En fait, elle était assesseur suppléante de Daniel Alamélou dans un bureau de vote où Maurice Gironcel avait obtenu dès le premier tour 48 % des suffrages, contre 42 % à Daniel Alamélou. Compte-tenu de la dynamique électorale, ce dernier n'avait donc aucune chance de renverser la vapeur au second tour dans ce bureau.

### **Témoins peu crédibles**

Pour tenter d'influencer les débats, le conseil de Daniel Alamélou, Me Settama, a fait citer comme témoin plusieurs personnes qui accusent Maurice Gironcel d'achat de voix. Le premier, M. Aguin, est un ancien militant du maire de Sainte-Suzanne. Il voulait s'acheter à crédit une voiture coûtant 47.000 euros selon la facture proforma. Face à un tel montant, la garantie de caution que Maurice Gironcel était prêt à lui accorder n'était pas suffisante. L'organisme de crédit exigeait de l'ancien chauffeur la preuve d'un salaire. Or, M. Aguin ne touche que le RSA. Il a donc fait pression sur Maurice Gironcel pour qu'il lui procure des fiches de paie en l'embauchant. Face au refus du maire, il s'est vengé en lançant des accusations de fraude contre Maurice Gironcel par voie de presse et en écrivant au procureur. Des accusations qui ne reposent que sur ses dires.

Le second, Kevin Hoarau, est un ancien agent communal de Sainte-Suzanne. Après avoir enchaîné deux

## Édito

### 12 tonnes de déchets voyagent en hélicoptère. Et, vous ?

**P**ersonne n'ignore que le PCR expose, depuis plus de 15 ans, son projet pour la création d'emplois durables et massifs. Il s'agit de la création de 2 grands services d'intérêt public dans l'Aide à la Personne et l'Environnement. Il vient encore de l'inscrire dans la note présentée au Conseil d'Etat et au CESE, saisis par le gouvernement sur la loi Egalité Réelle. Une copie a été également remise à Mme Pau-Langevin lors de l'entretien qu'elle a accordé à la délégation du PCR, lundi dernier.

A Paris, il y a épisodiquement une marque de considération pour l'idée. Quand il était au gouvernement, Martin Hirsch avait dit à notre ancienne Sénatrice, Gélita Hoarau, qu'il trouvait cela intéressant et qu'il faudrait l'étudier. Le PCR a donc demandé publiquement d'expertiser la faisabilité du projet. Rien ne s'est passé. Ce manque de perspective généreuse et d'absence d'ambition interrogent. A minima, c'est la démonstration que nous n'avons pas la même analyse de la dégradation de la situation sociale, même lorsque l'INSEE parle d'un Département socialement "hors norme". Au gouvernement, les ministres ont d'autres priorités que celles avancées par le PCR. Ou alors, ils doivent se dire que les Réunionnais sont sages, ils peuvent attendre.

A La Réunion, c'est dans l'enceinte du Conseil Général que les élus en ont le plus parlé, notamment lors du conflit avec l'ARAST. Les élus sont séduits par l'idée, mais aussitôt celle-ci a été détournée de son objectif global pour déboucher sur un résultat réducteur, technocratique dont le soubassement idéologique est le transfert de l'argent public vers le privé, sans contrepartie. Nous avons connu le concept d'emplois de proximité. Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire est avancée comme al-

ternative aux conséquences du capitalisme débridé. Benoît Hamon, quand il était ministre, a donné une certaine impulsion qui a laissé quelques traces. Le Conseil Régional s'est emparé du concept et compte le faire prospérer dans sa nouvelle compétence de coordonnateur de la politique économique régionale.

Pourquoi une idée aussi simple, d'innovation de politique publique, traîne depuis plus de 15 ans ? Parce qu'il y a un manque de culture démocratique et de respect vis à vis des institutions politiques, comme le PCR. A la sortie de la Préfecture, la délégation du PCR a rappelé que c'est la première fois que le PCR est reçu depuis 5 ans à ce niveau ministériel. Chacun est parti de son commentaire. Un journaliste a même perçu un rapprochement du PCR avec le PS ! Mais rien sur le contenu, c'est à dire ce qui intéresse la population en désespérance. Ce déficit démocratique saute aux yeux des Réunionnais qui voient la présence de caméras au point presse donné par la délégation à la sortie de la Préfecture, mais pas une seule seconde à la télévision. Cet ostracisme télévisuel est minable. Il vise à isoler le PCR et ses idées, mais n'apportent aucune solution durable et globale.

Il y a urgence, pourtant. Dernière illustration : le communiqué annonçant qu'une opération de collecte de déchet à la Roche Ecrite a permis de ramasser 12 tonnes de détritus, transportés par hélicoptère. Bravo les différents acteurs. C'est ponctuel, spectaculaire et cela frappe déjà les esprits.

Alors cessons de tergiverser ! Donnez acte au PCR de son projet et passons à l'étude de faisabilité.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

contrats aidés au cimetière de Quartier-Français, il a demandé à obtenir un contrat à durée indéterminée. Mais il n'était guère assidu à son travail, ce qu'il a confirmé à l'audience. De telles absences ne lui ont donc pas permis de voir sa demande satisfaite. Pour se venger, il a donc écrit au procureur et mis au courant la presse pour s'accuser d'être l'acteur d'un prétendu système de fraude électorale qui aurait été créé au bénéfice de Maurice Gironcel. Là aussi, aucun élément concret ne vient étayer cette déclaration.

Le troisième, M. M'Bajumbe, affirme qu'il aurait reçu par un intermédiaire une enveloppe contenant 100 euros qu'il aurait immédiatement dépensé. Me Boniface a rappelé que les gendarmes chargés de l'enquête ont indiqué qu'aucun élément ne permet de dire qu'il y avait de l'argent dans l'enveloppe.

Le quatrième témoin appelé à la barre, Mme Raharimanala, concernait une autre affaire : une accusation portée contre Bergamin Veliama, un proche de Maurice Gironcel, d'avoir voulu acheter sa voix, larmes à l'appui. Or comme l'a rappelé Me Gangate, avocat de Bergamin Veliama, Mme Raharimanala est de nationalité malgache. Elle n'est donc pas électorale. Comment peut-on accuser quelqu'un de vouloir acheter la voix d'une personne qui ne vote pas ?

### Les antécédents de Daniel Alamélou

Au terme de ce débat, le procureur a commencé son réquisitoire en disant à Maurice Gironcel : « Vous êtes plutôt en fin de carrière politique ». Et de requérir à l'encontre du maire de Sainte-Suzanne 6 mois d'emprisonnement ferme, 10.000 euros d'amende, 5 ans d'inéligibilité. Une telle peine écarterait Maurice Gironcel des prochaines municipales. Pour Bergamin Veliama, le procureur demande 5 mois de prison avec sursis, 10.000 euros, « nonobstant la difficulté juridique ».

Dans sa plaidoirie, Me Boniface estime qu'avec de telles réquisitions, le procureur lance un appel à d'autres Iznogoud qui, dans les 23 autres communes de La Réunion, n'arrivent pas à déboulonner le maire en place. C'est en effet pour l'avocat le procès d'une nouvelle forme de politique, une « e-politique », qui vise à porter sur le ter-



Maurice Gironcel remercie les militants d'être resté à ses côtés toute la journée, et d'être restés d'un calme olympien malgré les provocations des partisans de Daniel Alamélou.



La détermination est intacte, rendez-vous à la prochaine assemblée générale.

rain judiciaire une affaire qui a été tranchée par le suffrage universel. Et de rappeler les antécédents de Daniel Alamélou dans le calcul politique. C'est en particulier la fermeture de l'association GOUSSE, peu de temps avant les élections municipales, faute de subvention versée par le Conseil général. Daniel Alamélou était alors le représentant de Sainte-Suzanne dans cette assemblée, et il était membre de la majorité du Conseil général. Cette affaire a mis une centaine de personnes au chômage. Elle a provoqué un vif émoi dans la population. Si l'objectif était de faire croire que la mairie

était responsable de cette décision, le coup a été raté. Lolita Sautron faisait partie des victimes de cette faillite.

Me Boniface a donc demandé la relaxe de Maurice Gironcel. L'affaire a été mise en délibéré. Le verdict sera rendu le 30 août à 14 heures.

À la sortie du tribunal, Maurice Gironcel s'est adressé aux militants qui étaient à ses côtés toute la journée. La détermination est toujours présente, et une assemblée générale se tiendra prochainement.

## Projet de loi « Sapin 2 » au Sénat

# Les SIDOM ne seront pas rachetées par la SNI. L'IEDOM va devenir une filiale de la Banque de France

**Le Sénateur Vergès a déposé deux amendements sur le projet de loi « Transparence, lutte contre la corruption et modernisation de l'économie ». Le premier concerne la filialisation de l'IEDOM par la banque de France et le second, le rachat des SIDOM par la SNI indique un communiqué du parlementaire publié hier.**



Les SIDOM sont d'importants promoteurs immobiliers à La Réunion, notamment dans le social. (photo Phebe)

On peut tout d'abord s'étonner du fait que de ces deux sujets aient été abordés dans ce projet de loi, dont le contenu était essentiellement tourné sur la lutte contre la corruption. En outre, cela s'est fait à quelques semaines du passage devant le Parlement du projet de loi « Egalité réelle » qui viserait à rénover les liens entre les outre-mer et la « métropole ».

On ne peut que regretter ce saucissonnage des problèmes ultramarins, les prendre dans leur globalité, dans un projet de loi adéquat, aurait eu sans nul doute une plus grande portée.

Concernant la vente des 7 SIDOM à la SNI, le Sénateur Vergès demandait la suppression pure et simple de l'article. D'autant plus que cette opération se déroule sans qu'il y ait eu réelle concertation avec les élus réunionnais.

L'amendement n'a pas été adopté. Le rapporteur Pillet a émis un avis défavorable, expliquant qu'il ne s'agissait pas d'une privatisation. Le ministre Sapin voyait, lui, dans ce rachat, la preuve d'une « réforme d'efficacité et de justice », dont l'objectif est de « développer le logement social outre-mer ».

Dont acte. Mais gouvernement comme rapporteur minimisent les risques liés à ce rachat. Notamment la prépondérance qui pourrait être donnée au logement intermédiaire. C'est ce qu'il ressort clairement des déclarations du patron de la SNI, lors de sa visite à La Réunion. Comment peut-on vanter ainsi le logement intermédiaire dans une île où 52% de la population vit sous le seuil de pauvreté et où l'on enregistre 24.000 demandes de logement social.

En amendement de repli, le Sénateur

Vergès a voté pour l'amendement déposé par des sénateurs d'outre-mer (M. Antiste) et de France métropolitaine, qui demandait la suppression d'une phrase du texte proposé par le gouvernement. Par cette phrase, il est acté que la SNI ne peut être partenaire dans cette opération. In fine, cela rend le rachat impossible et revient à la solution préconisée par le Sénateur Vergès. L'amendement a été adopté, malgré la demande de retrait du gouvernement, la commission s'en est remise à la sagesse du Sénat. Il est à noter que c'est un Sénateur LR (Les Républicains) qui a défendu l'amendement. Ceci explique peut-être cela. Pour l'heure, le rachat des SIDOM par la SNI n'est plus possible, il faudra attendre la commission mixte paritaire et le passage à l'Assemblée nationale pour connaître le sort définitif de cette idée.

Le second amendement demandait la suppression de la filialisation de l'IEDOM par la Banque de France. Il n'a pas non plus été adopté. Pourtant, il y a des risques certains liés à cette filialisation, tant sur le statut des personnels, que des missions qui sont actuellement confiées à l'IEDOM. Il y a autour de cette question de très nombreuses interrogations et aucune réponse donnée. On peut craindre en effet, d'une part, à terme, un démantèlement de la Banque de France, d'autre part, un traitement des dossiers à partir d'une situation économique et sociale prévalant en France métropolitaine, mais profondément différente outre-mer.

Le seul amendement déposé par le Sénateur ROBERT, concernant spécifiquement l'outre-mer, n'a pas été défendu.

Le projet de loi « Sapin 2 » a été adopté.

# Oté

## Inn-dé nouvell la somenn la somenn i sort pasé

*Ankor in nouvell l'anglètèr*

*Nana trézan la Grann Brotagn la désid suiv l'Amérik dann son l'agréasyon kont l'Irak. Dann tan-la métyé Blair, in dirizan la gôsh dann lo péi, lété promyé minis é li la désid suiv l'Amérik, pou, d'apré sak zot téi di, détrui bann z'arm déstriksyon masiv. Ni koné té pa vré ! L'avé poin lo z'arm déstriksyon masiv dann l'Irak ! Ni koné osi kan zot la fé sa, zot la rouv la port l'anfer avèk Al - Quaïda, épizapré l'EI. Final de kont zot la fout in dézord dann lo péi é ziska zordi la pankor répar sa. Métyé Blair lé koupab, li domann éskiz, pou tout bann mor é blésé, mé li di si lété pou rofer li nora rofé. Sa na toupé so boug-la ! in boug la mète ali o sèrvis bann gro kapitalis épi bann z'inpéryalis amérikin-in moun la gôsh poitan !*

*In shèrchèr shinoi la trouv lo vèr pou détrui désèrtin plastik*

*In lékip shèrchèr shinoi la trouv in vèr lé kapab détrui bann plastik. Sak zot la trouvé lé intérézan vi ké konm zot i koné lo plastik i polyié la tèr, la mèr, la natir an zénéral. Moin pèrsonèlman, mi pans kan la romarké lo mond téi sar ète an danzé avèk in plastik i mète 400 z'ané é mèm plis avan li dékonpoz, té i falé défann fabrik in n'afer konmsa plito ké lès ali gate la natiir konm li la gaté. Lé vré k'i sort intèrdi bann sasé an plastik mé mi trouv zot la mète lo tan . In romark : La Frans, péi la ébèrj la konférans mondyal dsi l'anvironeman l'ané 2015, na in pé plis in an an rotar par raport Maurice-shapo pou lo péi dé limyèr !*

*L'euro d'football : Nana dé l'ékip la fine kit l'Euro d'fotbal é moin la vi azot alé avèk rogré . Pou kosa ? Pars souvan dé foi mi pran parti pou lo pti kont lo gro. Pou kosa ankor ? Pars lo bann fotbalèr bann gran péi i roul azot dann l'arzan konm koshon i roul dans la bou. é i défann z'ot roiyom pou gard sa pou zot tousèl. mé na dé foi inn-dé péi pli pti, moin rish i amontr osi z'ot gouté ; Donk sé lo péi d'Galles épi l'Island : zot la parti é lé bien domaz. Mi an pé arien la-dan, mé mi majine lo zour kant in pti lékip va fout in batlavé in gran l'ékip ; Zour-la, si mi viv ankor ma anroul amoin dann son drapo ; Fransh vérité !*

*Nana dé l'im nasyonale lé vayan oui vou z'ot !*

*Zistoman l'im péi d'Galles : in péi otonom é pa indépandan. Mi pé dir azot kan plizyèr dizène do milyé d'moun i shant z'ot l'im ébin sa i fé aou kékshoz dann fon out kèr . Konm kan Nolween Leroy la shant l'im breton dann éstad dé Frans. L'èr-la mi rèv in l'im rényoné kapab antrinn nout pèp dann la rovandikasyon. Mi rèv ? Bien sir mé in zour in rèv i dovien in réalité é zour-la sé lo pli bo zour dann la vi pou in bonpé. alor, bann mizisien épi bann rényoné patriyot, alé konpozé, alé fé pou nou in l'im rényoné konm k'i fo.*

**Justin**

**« La plui i tonm pou toulmoun ! » - In kozman po la rout**

Si mi di azot sa in kozman mi èm pa, mi pans zot va domann amoin pou kosa. M'a dir azot lé simp ! Pars konbien foi moin laté dann in mouvmann rovandikasyon é inn-dé trèt la di : si i gingn, i gingn pou toulmoun donk la plui i tonm pou toulmoun ; Mi koné désèrtin péi li moun i di sa lé riskab gingn in bon batlavé bien mérité sirtou ké lé pèrsone lété d'akorrovandikasyon. Konbien foi galman moin la trouv demoun i vann z'ot droi pou in pla lantiy donk i préfèr ronons in drou pou in l'avantaz toutsuit pou toutsuit. Alé ! ni artrouv pli loin !